

DEPARTEMENT DE LA GUYANE

VILLE DE CAYENNE

Autorisation environnementale  
unique

ZAC de PALIKA

Confortement du Mont Lucas



Maître d'Ouvrage

**EPFAG**



La Fabrique Amazonienne  
14, Esplanade de la Cité d'Affaire  
97351 MATOURY  
Tel : 0594 38 77 00  
Fax : 0594 38 77 01

Bureau d'études



**Guyane Technique Infrastructure**

517 i Route de Suzini  
97354 REMIRE-MONTJOLY  
Tel : 0594 35 18 10  
Fax : 0594 35 18 53

Phase

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

Intitulé document

**RESUME NON TECHNIQUE**

Date

Novembre 2018

Référence

16200-EHY-EIM-ME-011-B

Modification

Indice	Date	Objet	Emis	Vérif.
A	07/09/18	Création de document	CEJ	FAC
B	15/11/18	Mise à jour	LUN	FAC

# SOMMAIRE

<b>1. PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>2. INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET.....</b>	<b>5</b>
3.1. ZAC DE PALIKA .....	5
3.2. CONFORTEMENT DU MONT LUCAS .....	6
<b>4. SYNTHESE IMPACTS / MESURES PHASE DE TRAVAUX.....</b>	<b>7</b>
<b>5. SYNTHESE IMPACTS / MESURES PHASE D'OCCUPATION.....</b>	<b>12</b>

# TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Localisation du projet sur vue aérienne .....	3
Figure 2 : Représentation de la ZAC Palika – Source EPFAG .....	5
Figure 3 : Rendu 3D du modelage du Mont Lucas .....	6
Tableau 1 : Synthèse des impacts et des mesures en phase de travaux .....	11
Tableau 2 : Synthèse des impacts et des mesures en phase d’occupation .....	18

# 1. Préambule

Ce résumé non technique a été conçu pour faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'autorisation environnementale, notamment en fournissant de façon synthétique et non technique les éléments contenus dans l'étude, ayant conduit au choix du projet final. Une analyse de ses impacts, des mesures et des suivis mis en œuvre en faveur de l'environnement est également présentée.

# 2. Introduction

Les projets d'aménagement de la ZAC de Palika et le confortement du Mont Lucas se situent sur la commune de Cayenne, dans le département d'outre-mer de la Guyane. Celui-ci est réalisé par l'EPFAG, Etablissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane.

Ce projet a pour but la conception d'un quartier de ville connecté aux dynamiques urbaines de Cayenne et de Remire-Montjoly. Pour cela, environ 400 logements avec des typologies variées seront créés. L'aménagement prendra également en compte la préservation du milieu écologique en valorisant les atouts naturels du site.

Le Mont Lucas, ayant un impact direct sur le projet de la ZAC, l'EPFAG a souhaité réaliser des travaux de confortement en vue de la réalisation de la ZAC.

Le terrain est délimité de la façon suivante.

- Au nord de la résidence Saint-Martin
- A l'est de la résidence Palika
- A l'est du Mont Lucas
- A l'ouest de la route de Suzini
- Au sud du poste EDF

La figure, ci-dessous, localise la zone du projet.

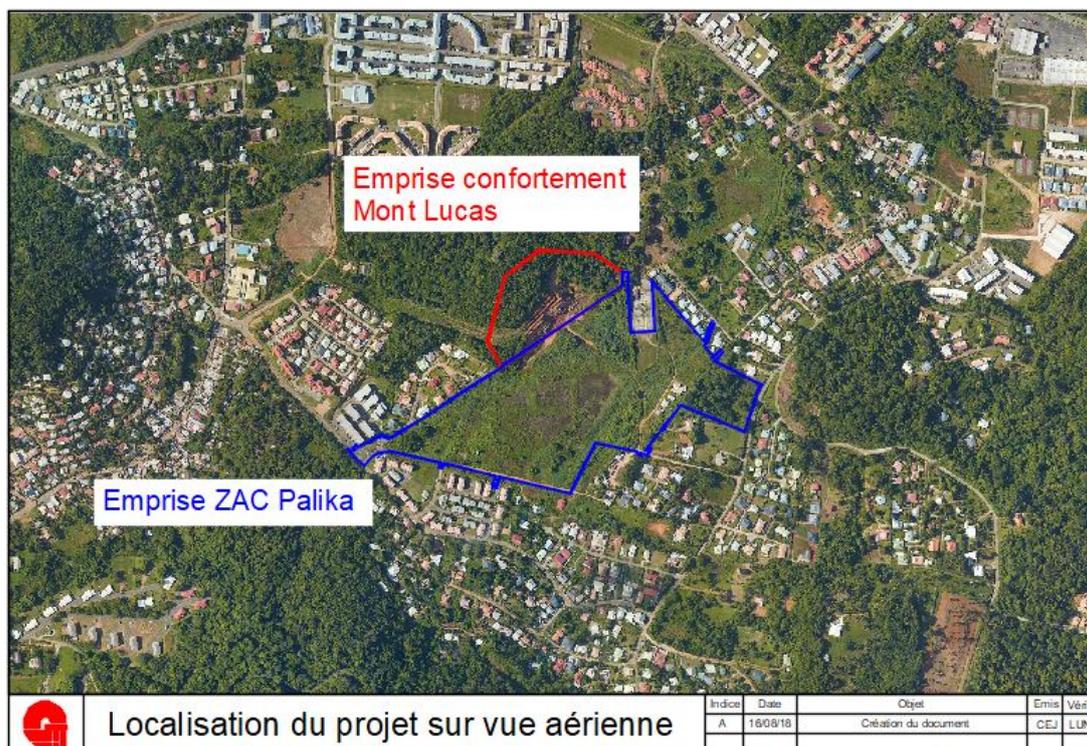


FIGURE 1 : LOCALISATION DU PROJET SUR VUE AERIENNE

L'autorisation environnementale se structure principalement autour de deux axes forts :

- L'environnement physique et naturel, à l'échelle du périmètre de la ZAC, à savoir par exemple la climatologie, l'hydrogéologie, la pédologie, le paysage et le milieu naturel.
- Les éléments relevant de l'environnement humain : démographie, analyse socio-économique, flux et circulation, réseaux et servitudes, ou encore documents d'urbanisme.

## 3. Description du projet

### 3.1. Zac de Palika

Le projet d'aménagement urbain de l'opération Palika d'une **étendue de 14 ha**, s'inscrit dans le cadre des orientations de développement urbain visant à doter la ville de Cayenne des qualités d'une capitale régionale.

Dans le cadre de ces travaux, il est prévu la construction de :

- environ 400 logements répartis en individuels, collectifs et intermédiaires,
- un libre service d'une surface d'environ 200 m<sup>2</sup>,
- une crèche d'une surface d'environ 300 m<sup>2</sup>,
- un ensemble paramédical (laboratoire, médecin généraliste, kiné, etc...) d'une surface totale comprise entre 100 et 400 m<sup>2</sup>,
- un groupe scolaire de 16 classes,
- d'espaces publics équipés de promenades, de parcours sportifs ainsi que de zones d'activités ludiques pour les enfants.

Une vue de l'opération est présentée ci-après :

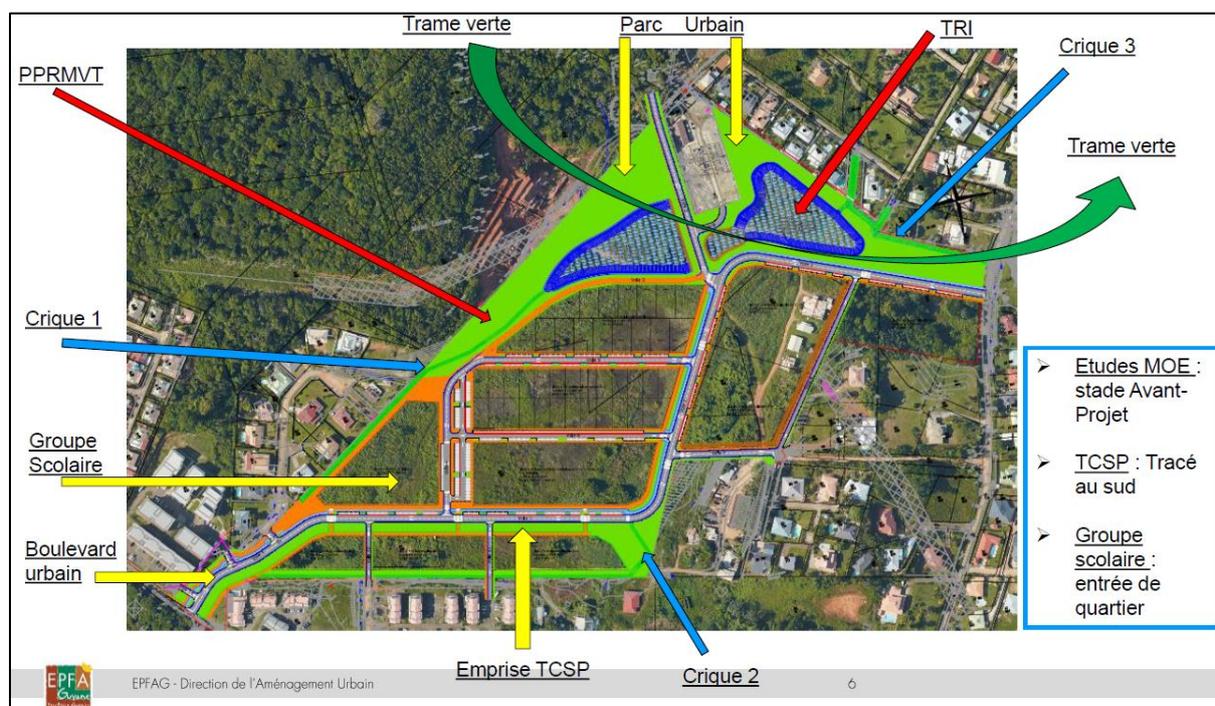


FIGURE 2 : REPRESENTATION DE LA ZAC PALIKA – SOURCE EPFAG

Le projet est conçu afin de densifier et dynamiser le site tout en conservant son caractère naturel. Les grandes lignes du projet sont :

- un maillage du quartier : voie TCSP, des liaisons douces, des liaisons pédestres et sportives,
- une offre d'habitats : petits collectifs, habitats intermédiaires et individuels,
- la création d'équipements : un groupe scolaire, une crèche, un libre-service, un ensemble paramédical, des parcours sportifs, des zones d'activités ludiques pour les enfants.

La ZAC Palika a été construite autour d'invariants du fait du projet de TCSP de l'agglomération, des emprises réservées au PLU de Cayenne, des trames verte et bleue, des contraintes de desserte et des contraintes géotechniques.

Le projet s'est structuré au travers plusieurs contraintes tels que la ligne EDF Haute Tension traversant le site, le poste EDF réalisant une enclave dans le projet, une zone de forêt à protéger, la crique Montabo et ses

affluents, des habitations illégales, l'exploitation d'une carrière illégale sur le Mont Lucas et la problématique de mouvements de terrain, etc. Une partie de ces contraintes est illustrée sur la prochaine figure.

La ZAC de Palika a pour objectifs de :

- Contribuer à la réunification du territoire de Cayenne,
- Contribuer au désenclavement des quartiers,
- Structurer un pôle urbain favorisant le développement de la mixité fonctionnelle des quartiers en les dotant de nouvelles fonctions urbaines (services, loisirs, commerces, etc...)
- Améliorer les conditions de vie des habitants, notamment par la diversification et la mixité urbaine,
- Offrir un cadre de vie de haute qualité paysagère et environnementale.

Afin de répondre à ces objectifs, il est prévu de :

- Créer une offre nouvelle d'environ 400 logements,
- Affirmer une mixité urbaine : habitats, commerces, services et équipements,
- Offrir des espaces collectifs qualifiés où les atouts naturels du site sont valorisés (végétation, eau, perspectives),
- Préserver les risques naturels et protéger les équilibres naturels.
- Le coût total des travaux de viabilisation primaire et secondaire est estimé à 15,2 millions d'euros.

### 3.2. Confortement du Mont Lucas

Le front de carrière du Mont Lucas ne fait pas partie du périmètre opérationnel de la ZAC de Palika, mais implique une contrainte importante d'aménagement pour la ZAC car les infrastructures (voirie et réseaux) et les constructions sont directement impactées par un recul obligatoire vis-à-vis de la zone d'influence du glissement de terrain du Mont.

L'EPFAG a donc souhaité faire réaliser des travaux de confortement du Mont Lucas en vue de la réalisation de la ZAC Palika, le but étant de permettre la construction, en toute sécurité sur le périmètre opérationnel de la ZAC.

Ces travaux consisteront en un remodelage du Mont Lucas, la mise en place de protections des talus et des banquettes, la gestion des eaux de ruissellement ainsi que revégétalisation du site.

La figure ci-dessous présente un rendu 3D du modelage du Mont Lucas. Les zones en vert représentent les banquettes, elles possèdent une pente légère vers le talus amont. Les zones marrons sont les zones de talus, fortement pentés.

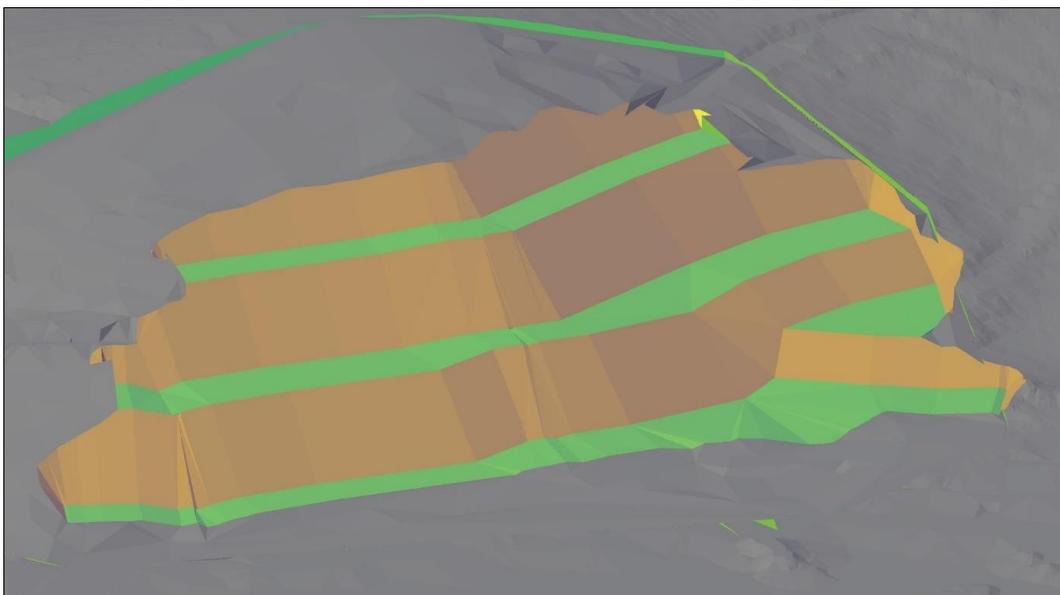


FIGURE 3 : RENDU 3D DU MODELAGE DU MONT LUCAS

## 4. Synthèse impacts / mesures phase de travaux

Le tableau ci-dessous reprend les impacts et les mesures associées durant les travaux.

PHASE TRAVAUX	EFFETS	MESURES
<b>Climatologie</b>		
Le projet va impliquer une légère augmentation du trafic mais il est déjà situé sur une zone à forte croissance démographique.	En raison de son échelle et de sa nature, le chantier ne sera pas susceptible d'entraîner des effets significatifs sur le climat.	Non significatif Aucune mesure n'est à prévoir. La circulation liée aux travaux sera limitée par la réutilisation des déchets des travaux de sécurisation du Mont Lucas pour la ZAC de Palika dans leur intégralité, ainsi que par la réutilisation de la terre végétale de la ZAC dans son intégralité.
<b>Pollution des sols</b>		
La phase travaux est source de trafic important de véhicules, de manipulation de produits à caractère polluant et de remaniement des sols en place.	L'utilisation et le stockage de produits dangereux sur site peuvent entraîner des risques de pollutions accidentelles. Les engins de chantier peuvent, quant à eux, provoquer des pollutions chroniques liées à des fuites de carburants et d'huiles.  L'imperméabilisation des sols empêchera le rechargement de la nappe par infiltration des eaux pluviales et le déversement accidentel de produits polluants pourra causer une pollution de la nappe.	Significatifs Les engins et matériels seront en bon état de fonctionnement et vérifiés régulièrement.  Les entreprises présenteront un plan d'amélioration qualité et un plan particulier de sécurité et de protection de la santé qui sera validé par la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage et contrôleur SPS.  En cas de pollution de faible ampleur, un décapage et une évacuation vers la filière de traitement sera mis en place.  En cas de pollution de grande ampleur, des techniques seront définies en fonction du diagnostic.  Les mesures prises dans le cadre de la collecte et du traitement des eaux pluviales et usées permettront d'éviter toute pollution des eaux.  Un diagnostic de pollution des sols a été réalisé sur le Mont Lucas afin de garantir la réutilisation des déchets de terrassement sur la ZAC. Un second diagnostic sur la ZAC a été effectué pour garantir l'absence de pollution des terres réutilisées.

PHASE TRAVAUX	EFFETS	MESURES
<b>Topographie</b>		
<p>La phase travaux entrainera une modification du modelage du terrain pour la ZAC de Palika.</p> <p>Le Mont Lucas sera remodelé afin d'assurer sa stabilité.</p>	<p>Les travaux de la ZAC nécessiteront le remblaiement des ilots, provoquant de fortes quantités de matériaux d'apport.</p> <p>Le confortement du Mont Lucas engendrera une quantité de déblais à évacuer importante.</p>	<p>Significatifs</p> <p>L'ensemble des déchets de terrassement du Mont Lucas seront réutilisés comme matériaux d'apport pour la ZAC.</p> <p>L'imperméabilisation des zones naturelles sera compensée par une bonne gestion des eaux pluviales.</p> <p>Le confortement du Mont Lucas assurera la stabilité de celui-ci. Un suivi de la zone instable sera mis en place afin de comprendre les déplacements de surface et le fonctionnement hydrogéologique de la zone.</p>
<b>Eaux de surface et eaux pluviales</b>		
<p>Les travaux entraineront des déplacements de matériaux ainsi qu'un recalibrage et un déplacement de la crique.</p>	<p>L'impact majeur proviendra des risques de transfert de matières en suspension vers les eaux superficielles. Ces particules pourront entraîner un colmatage des fossés, ouvrages hydrauliques et criques.</p> <p>Les déchets de chantier pourront également perturber ou bloquer les écoulements, s'ils ne sont pas correctement stockés et évacués (gravats, ciment, bout de bois, plastique...)</p> <p>Des pollutions localisées pourraient intervenir (déversement de produits polluants : huiles, peintures, essence...), mais seront limités en termes de volume.</p>	<p>Significatifs</p> <p>Les installations de chantier seront implantées en zone non vulnérable pour la ressource en eau.</p> <p>Les engins utilisés respecteront les réglementations en vigueur.</p> <p>Ils ne seront pas entretenus sur place, mais dans des lieux destinés à ces opérations.</p> <p>Les huiles usagées seront récupérées et remise à une société agréée pour en assurer le stockage dans les règles.</p> <p>Tous les produits présentant un risque de perturbation forte de la qualité de l'eau (hydrocarbures, laitiers de ciment...) seront stockés sur une cuvette de rétention étanche et couverte, éloignée des ouvrages d'évacuation d'eaux pluviales.</p> <p>Les travaux seront effectués en majorité en saison sèche ce qui limitera fortement les rejets de matières en suspension dans les eaux de surface. En fin de journée, le chantier s'arrêtera en laissant une surface régulière bien compactée, ce qui évitera les dégâts dus à l'érosion et à l'imbibition profonde du sol remanié.</p> <p>Les chefs de chantier seront informés de la conduite à tenir en cas de déversement de produits polluants, et disposeront de kits anti-pollution d'une capacité d'absorption de 90 l.</p>

PHASE TRAVAUX	EFFETS	MESURES
		<p>Le bassin de rétention sera réalisé dans un premier temps, avec des fossés drainants. Le bassin servira alors de bassin de décantation avec un dispositif de rétention des matières en suspension et de confinement en cas de pollution.</p> <p>Les eaux pluviales du Mont Lucas seront envoyées dans le bassin de rétention.</p> <p>Les deux buses effondrées, situé à l'aval du projet seront remplacées par un dalot.</p>
Protection des espèces et milieux naturels /Habitats /Faune /Flore		
<p>Le site Palika apparaît comme très dégradé et ne comportant que peu d'enjeux sur la zone du projet.</p>	<p>Le déboisement et défrichage du site induisent la disparition des habitats naturels associés.</p> <p>Le chantier induit un risque d'écrasement et de piégeage par les engins de chantier des animaux peu mobiles.</p> <p>La circulation des engins de travaux sera source de dérangement pour la faune, et de destruction de leur lieu de reproduction.</p> <p>Le projet prévoit la destruction et le remblaiement de zones humides.</p> <p>Le projet présente un risque de prolifération d'espèces envahissantes en phase chantier.</p> <p>Espèces protégées inventoriées sur le site : Héron strié, Aigrette bleue, Urubu noir, Buse à gros bec, Râle kiolo, Martinet de Cayenne, Caracara à tête jaune, Faucon des chauves-souris, Batara huppé, Troglodyte à face pâle</p> <p>Espèces déterminantes ZNIEFF :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lézard coureur incertain</li> <li>• <i>Hyphessobrycon simulatus</i></li> </ul>	<p style="text-align: center; vertical-align: middle;">Significatifs</p> <p>L'emprise des travaux sera délimitée précisément et réduite au maximum afin de limiter les incidences.</p> <p>Les canaux fonctionnels seront restaurés et deux bassins de rétention en eau et végétalisés seront créés. Ils permettront, notamment, la reconstitution d'un habitat humide.</p> <p>Des zones de plantations d'espèces hydrophytes et arbustives en bordure et au sein même de ces eaux humides seront réalisées. Un suivi de leur qualité biologique sur les premières années d'exploitation sera, également, réalisé. Les flancs de la carrière feront l'objet d'une restauration.</p> <p>Les noues seront plantées d'espèces locales.</p> <p>Les espèces exotiques envahissantes seront enfouies afin de limiter leur extension.</p> <p>Le défrichage sera réalisé en dehors des périodes de reproduction de l'avifaune protégée.</p> <p>Un dossier de dérogation, concernant les espèces protégées nicheuses sur le site (Héron strié, Râle kiolo et Buse à gros bec), présente les mesures compensatoires à mettre en place afin de limiter, au maximum, les impacts sur ces espèces.</p>

PHASE TRAVAUX	EFFETS	MESURES
<b>Paysages</b>		
<p>Les travaux sur la zone du projet provoqueront un changement temporaire du paysage.</p>	<p>Les travaux entraineront une modification temporaire des perceptions paysagères du site, du fait : de la mise en place de dispositifs de délimitation du chantier,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de l'intervention d'engins de travaux publics,</li> <li>• des terrassements et autres travaux de génie civil,</li> <li>• de la présence des déchets sur le chantier.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Non significatifs</p> <p>Les mesures principales consisteront en une remise en état du site en fin de travaux : nettoyage des zones d'installation de matériel ainsi que d'éventuelles zones de dépôts, enlèvement des déchets...</p> <p>Les déchets seront éliminés régulièrement dans des filières agréées, conformément à la réglementation.</p>
<b>Réseau d'eaux usées</b>		
<p>Les travaux entraînent la mise en place d'installations sanitaires mobiles.</p>	<p>La présence de personnel engendrera des eaux sanitaires.</p>	<p style="text-align: center;">Non significatif</p> <p>Les installations sanitaires mobiles de chantier devront ne pas avoir défluent (WC chimique), afin d'éviter tout risque d'atteinte des sols et des eaux.</p>
<b>Gestion des déchets</b>		
<p>Les travaux engendrent la production de déchets ménagers, de déchets verts et de déchets matériaux.</p>	<p>Une production de déchets sera effective lors de la phase de travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• déblais excédentaires ou non utilisables,</li> <li>• déchets produits par les travaux,</li> <li>• déchets produits par le personnel des travaux,</li> <li>• déchets verts.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Significatifs</p> <p>Les entreprises fourniront un schéma d'organisation et de gestion des déchets conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Le chantier sera propre avec un ramassage, un stockage et une élimination des détrit. Le maître d'ouvrage veillera à la mise en décharge et au traitement des déchets.</p> <p>Il sera interdit de brûler les déchets et de les stocker sur le domaine public ou de les déposer en un lieu non autorisé.</p> <p>Les déchets initialement présents sur la zone seront évacués et conduits en décharges agréées.</p> <p>Les déblais excédentaires seront réutilisés, au maximum, dans la mesure du possible.</p>

PHASE TRAVAUX	EFFETS	MESURES
<b>Gêne circulatoire et sonore</b>		
L'ensemble des travaux entraine un trafic quotidien de véhicules lourds.	<p>Une augmentation du flux de véhicules sera générée par les travaux.</p> <p>La circulation des engins et l'utilisation des machines seront sources de nuisances sonores.</p>	<p>Non significatifs</p> <p>Les entreprises se conformeront aux réglementations en vigueur dont le code de la route.</p> <p>Des mesures de bruit inopinées seront réalisées</p> <p>Les horaires des chantiers pourront être adaptés.</p>
<b>Qualité de l'air</b>		
Les travaux engendrent un trafic de véhicules lourds pour la réalisation des différentes phases de chantier.	Les gaz d'échappements des engins, les émanations toxiques lors de l'épandage du bitume et l'envol de poussières seront source de nuisances.	<p>Non significatifs</p> <p>Les vitesses des engins de chantier seront régulées.</p> <p>Un arrosage régulier des zones sensibles sera réalisé.</p> <p>Les engins devront être correctement entretenus et conformes aux législations et normes en vigueur.</p>
<b>Hygiène / salubrité publique / Sécurité publique</b>		
Les travaux d'aménagement provoquent des risques pour la santé lors de la réalisation des différentes phases du chantier.	<p>Les travaux sont sources de nuisances potentielles indirectes des effets sur la qualité de l'air, la sécurité.</p> <p>Le bruit quant à lui, sera un impact direct.</p>	<p>Non significatifs</p> <p>Le personnel de chantier devra porter les EPI adaptés à la tâche et à l'environnement ambiant.</p> <p>Un arrosage régulier des zones sensibles sera réalisé.</p> <p>Les gîtes larvaires des lieux de stockage seront détruits.</p> <p>Les matériels et engins devront être conformes aux normes et législation en vigueur.</p> <p>Le chantier sera clôturé et signalé.</p> <p>Un coordinateur SPS sera mandaté sur le chantier afin de contrôler et valider le bon déroulement du chantier d'un point de vu de la sécurité, de l'hygiène et de la santé.</p>

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DES IMPACTS ET DES MESURES EN PHASE DE TRAVAUX

## 5. Synthèse impacts / mesures phase d'occupation

Le tableau suivant présente les impacts et mesures vis-à-vis des contraintes et points sensibles relevés lors de l'état initial et n'ayant pu être évités lors de la conception du projet.

	ETAT INITIAL	PROJET	EFFETS	MESURES
Milieu physique	<b>Climatologie</b>			
	Le site présente un ensoleillement et une pluviométrie importants, un taux d'humidité élevé, des vents constants et moyens qui sont typiques du climat guyanais.	Le projet consiste en la construction de 400 logements environ, de quelques commerces, d'un groupe scolaire et d'un parc paysager.	Le projet, n'est pas de nature à modifier directement le climat à l'échelle locale ou régionale.	Non significatifs
Milieu physique	<b>Risque d'inondation et de mouvement de terrain</b>			
	Le projet est concerné par le futur PPRI et les cartes actuelles du TRI.  Le projet est soumis au PPR Mouvements de terrain au niveau du Mont Lucas.	Les habitations seront construites en accord avec le règlement du PPR Mouvements de terrain et PPR Inondation.	<b>PPRI :</b> Le projet est situé en zone d'aléas de faible à fort concernant la parcelle de la ZAC.  <b>PPR Mouvements de terrain :</b> Une partie du projet est située en zone rouge et en zone bleue (B3)	Significatifs

	ETAT INITIAL	PROJET	EFFETS	MESURES
Risque de pollution	<b>Pollution des sols</b>			
	<p>Une entreprise de BTP stocke des engins en fin de vie sur une parcelle du projet. Contamination sur certains points en métaux, en hydrocarbures totaux</p>	<p>Le projet consiste en la construction de 400 logements environ, d'un groupe scolaire et d'un parc paysager.</p>	<p>La pollution potentielle sera purgée de façon à ce qu'il n'y ait pas d'installation potentiellement polluante sur le site.</p>	<p>Non significatifs</p> <p>La signalisation du réseau viaire permettra de diminuer le risque de pollution accidentelle. L'intégralité des eaux de voirie seront collectées. Tous les matériaux polluants et déchets seront retirés du site. La couche de sol superficiel au niveau des zones impactées par les métaux lourds et les HCT sera recouverte. Dans le cas contraire, le contact des sols superficiels au niveau des lots d'habitation sera empêché en mettant en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une dalle béton au niveau des bâtiments,</li> <li>• une couche de grave et de bitume au niveau des stationnements et des voiries,</li> <li>• une couche de terre végétale d'environ 30 cm séparée des terres sous-jacentes par une grillage avertisseur au droit des espaces verts.</li> </ul>
	<b>Pollution des eaux souterraines</b>			
<p>Les sols argileux peu perméables ne favorisent pas l'infiltration vers les eaux souterraines.</p>	<p>Le projet ne prévoit pas la construction de zone industrielle.</p>	<p>L'imperméabilisation des sols empêchera le rechargement de la nappe par infiltration. L'absence d'activité potentiellement polluante limitera la pollution des eaux souterraines.</p>	<p>Peu significatifs</p> <p>Les mesures prises dans le cadre de la collecte et du traitement des eaux pluviales et usées permettront d'éviter toute pollution des eaux souterraines.</p>	

	ETAT INITIAL	PROJET	EFFETS	MESURES
	<b>Qualité des eaux superficielles</b>			
	Les eaux superficielles sont classées en bon état écologique.	Le projet prévoit la création d'un réseau des eaux usées séparatifs limitant la pollution du milieu.	<p>Pollution chronique par lessivage des chaussées.</p> <p>Pollution accidentelle suite à un accident de la circulation d'un véhicule transportant un produit polluant.</p> <p>Déchets abandonnés par les visiteurs ou les riverains</p>	<p>Significatifs</p> <p>Entretien régulier des fossés, et des espaces verts pour éviter l'accumulation des matières organiques et matières polluantes au fond des ouvrages.</p> <p>Boues issues du curage, évacuées vers un site approprié en fonction de leur degré de contamination.</p> <p>Suivi visuel du réseau d'eaux pluviales.</p>
	<b>Paysage et patrimoine archéologique</b>			
Paysage	La zone se situe entre 3 monts et un quartier déjà urbanisé.	Le projet Palika s'insère dans le paysage actuel.	<p>L'impact paysager du projet sur le site est principalement lié à la disparition de la végétation existante au profit d'un espace urbain.</p> <p>Le Mont sera consolidé par la mise en place de redans qui seront revégétalisés.</p>	<p>Significatifs</p> <p>L'équipe d'urbanisme du projet s'est attaché à proposer un projet paysager de qualité, adapté au site.</p> <p>Le paysage au niveau du Mont sera amélioré.</p> <p>La vue depuis le parc urbain sera axé sur les monts voisins</p>
	<b>Eaux de surface et eaux pluviales (quantitatif)</b>			
Les réseaux	Des canaux drainent la zone du projet et se rejettent dans la crique de Montabo. Il n'existe actuellement aucun réseau enterré d'eaux pluviales sur la parcelle sauf des busages ponctuelles. Les eaux de surface sur le versant du Mont Lucas s'évacuent par infiltration et par ruissellement empruntant la ligne de plus grande pente.	<p>Le réseau d'eaux pluviales du projet récupèrera l'ensemble des eaux de la zone.</p> <p>Les eaux pluviales du Mont seront récupérées via des fossés imperméabilisés et seront rejetées dans le bassin de rétention.</p>	<p>L'imperméabilisation du sol va engendrer une augmentation du ruissellement des eaux de pluie et donc des volumes arrivants à l'exutoire.</p>	<p>Significatifs</p> <p>Les deux buses béton effondrées, à l'aval du projet seront reprises.</p> <p>Mise en place d'un système de rétention, dimensionné pour une pluie de période de retour de 20 ans, dont le débit de fuite sera régulé pour ne pas dépasser le débit admissible par les buses.</p> <p>La gestion des eaux pluviales du Mont permettra d'assurer sa stabilité.</p>

ETAT INITIAL	PROJET	EFFETS	MESURES
<b>Réseau d'eau potable / sécurité incendie</b>			
Un réseau d'eau potable existe en limite du projet et une antenne dessert d'anciennes habitations illégales, avec la présence de compteurs d'eau.	Les futurs logements seront raccordés au réseau public d'eau potable existant.	Alimentation de chaque parcelle en eau potable. Obligation de prendre en compte la protection incendie.	<p>Significatifs</p> <p>Des poteaux incendie seront installés sur la zone en respectant les distances réglementaires entre chaque hydrant.</p> <p>En chaque point du réseau sera assuré en permanence les conditions de débit, de volume et de pression réglementaire.</p>
<b>Réseau d'eaux usées</b>			
Il est prévu au schéma directeur d'assainissement un raccordement à moyen terme de la zone de Palika.	Le réseau d'assainissement des eaux usées sera de type collectif et permettra de traiter l'ensemble des aménagements projetés. Il sera séparatif du réseau des eaux pluviales.	La construction des habitations, des commerces et du groupe scolaire va générer une charge hydraulique de 304 m <sup>3</sup> /j et une charge organique de 122 kg de DBO <sub>5</sub> /jour.	<p>Significatifs</p> <p>Les effluents se rejeteront dans le réseau communal de la CACL et iront rejoindre la station d'épuration Leblond qui a été dimensionnée en fonction.</p>
<b>Réseau viaire</b>			
<p>Le site est desservi par les voies suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'est la route de Suzini</li> <li>• Au nord la route de Baduel</li> <li>• Au sud la route des Encens</li> <li>• A l'ouest le chemin de Troubiran à Cabassou</li> </ul>	<p>Le projet prévoit des rues à double-sens autorisant le stationnement latéral pour les voies primaires et secondaires et à sens unique pour les voies tertiaires.</p> <p>L'accès au site se fera via les routes d'accès aux lotissements avoisinants.</p>	<p>La circulation automobile sur la rue des Encens et la route de Suzini sera plus importante.</p>	<p>Significatifs</p> <p>La signalisation et les limitations permettront de réduire le risque d'accident sur la zone et sur la rue des Encens.</p> <p>Au sein du projet, les traversées des voies seront balisées par les passages piétons.</p> <p>Les trottoirs sont séparés de la chaussée par un terre-plein planté et arboré ou par la crique.</p> <p>Des voies cyclables seront mises en œuvre et séparées de la chaussée.</p>

		ETAT INITIAL	PROJET	EFFETS	MESURES
Documents d'urbanisme et planification	<b>Plan Local d'Urbanisme</b>				
	<p>La parcelle est soumise au PLU de la ville de Cayenne.                      Le projet est en zone AU : zone à urbaniser à court et moyen terme.                      Le confortement du Mont Lucas est en zone N (zone naturelle)                      La zone fait également partie de l'OIN n°1 sur la commune de Cayenne.</p>	<p>Le projet visera à respecter les directives du PLU et de l'OIN.</p>	<p>Le projet est compatible avec les contraintes du PLU.                       Le projet prévoit un développement urbain durable, notamment en matière d'habitat, d'activités économiques, d'équipements publics et de transports.</p>	<p>Positifs</p>	<p>Aucune mesure spécifique n'est prévue pour la ZAC.  <i>Compatible</i></p> <p>Le projet est en accord avec les enjeux de l'OIN.</p> <p>Le projet sur le Mont Lucas fera l'objet d'un permis d'aménager.</p>
	<b>Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux</b>				
	<p>Le SDAGE fixe les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau dans le bassin hydrographique de la Guyane</p>	<p>Le projet sera compatible avec les 5 orientations du SDAGE.</p>	<p>La mise en place nécessitera la destruction d'une partie de la zone humide.</p>	<p>Positifs</p>	<p>Le projet prévoit le raccordement au réseau d'alimentation en eau potable de la CACL.</p> <p>Il prévoit également la création d'un réseau d'assainissement des eaux usées et le raccordement sur le réseau communal.</p> <p>L'étude d'impact comporte une analyse de la qualité de l'eau des cours d'eau traversant le projet en saison sèche et en saison des pluies.</p> <p>Un corridor écologique sera maintenu entre le mont Lucas et la crique traversant le projet.</p> <p><i>Compatible</i></p>

		ETAT INITIAL	PROJET	EFFETS	MESURES
		<b>Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées</b>			
		Il est prévu au schéma directeur d'assainissement un raccordement à moyen terme de la zone de Palika.	Le site sera de type assainissement collectif.	Les rejets liés au nombre de pensionnaires des futurs établissements vont générer des eaux usées supplémentaires	Positifs  <i>Compatible</i>
		<b>Population</b>			
		Cayenne et Rémire-Montjoly connaissent une augmentation de leur nombre d'habitants.	Le projet propose environ 400 logements.	Ces nouveaux logements permettront de répondre à la demande de logements de la ville de Cayenne.	Positifs  Impact positif, pas de mesure supplémentaire
		<b>Collecte des déchets</b>			
Milieu humain		Sur la commune de Cayenne, la collecte et le traitement des déchets sont des compétences de la CACL. Les déchets ménagers sont évacués vers la décharge des Maringouins de Cayenne alors que le recyclage est acheminé vers le centre de tri sur la Matourienne.	Le projet entraine la construction de logements et de commerces.	La densification des habitations sur la zone va accroître le volume de déchets produits sur la zone.	Non significatifs  Des points de collecte proches et accessibles à tous seront mis en place ainsi qu'un système de ramassage des ordures.

		ETAT INITIAL	PROJET	EFFETS	MESURES
Environnement et qualité de vie	<b>Qualité de l'air</b>				
	La qualité de l'air en Guyane est très variable en fonction des saisons et le projet se situe en zone urbaine.	Le projet consiste en la construction de bâtiments d'habitation, de commerces et de groupe scolaire.	L'augmentation du trafic générera des émissions de gaz susceptibles de dégrader la qualité de l'air. Il n'y aura cependant pas d'activité potentiellement polluante dans la zone à aménager.	Peu significatifs	Rejets atmosphériques extrêmement difficiles à quantifier. Limitation de la vitesse de circulation des engins motorisés.
	<b>Ambiance sonore</b>				
	Le site n'est pas situé en zone de nuisance sonore pour les infrastructures routières.  Les mesures sonores effectuées sur le site montrent des niveaux d'intensité faible même à proximité du poste EDF.	Le projet induira une augmentation de la circulation.	Les nuisances seront limitées, car le stationnement, correctement réparti, limitera la concentration des nuisances des véhicules motorisés.	Peu significatifs	Limitation de la vitesse de circulation des engins motorisés par la mise en place de plateaux surélevés pour casser la vitesse et sécuriser les traversées piétonnes.
<b>Hygiène, salubrité publique et sécurité publique</b>					
Une parcelle du projet stocke des engins en fin de vie ainsi que du matériel divers et varié. Il s'agit d'une entreprise de BTP. Le site est également propice à la formation des gîtes larvaires.	L'aménagement comprend un réseau des eaux usées et la création de réseaux d'eaux pluviales ouverts ou enterrés. Le projet prévoit la création d'un réseau viaire adapté au trafic et dont le réseau d'éclairage est fonction du type de voie.	Voies de circulation potentiellement accidentogènes. Aménagements hydrauliques pouvant comporter des risques de chutes et de noyades, mais également constituer des milieux favorables au développement des moustiques	Significatifs	L'ensemble des ouvrages sera étudié de façon à limiter au maximum la création de gîtes larvaire. Le bassin sera conçu conformément aux prescriptions de sécurité sur ce type d'installation. La signalisation et les limitations de vitesses permettront de réduire le risque d'accident sur la zone.	

TABLEAU 2 : SYNTHÈSE DES IMPACTS ET DES MESURES EN PHASE D'OCCUPATION